

**Conseil Communal de Gland  
Commission de gestion**

**Rapport de la Commission de gestion concernant  
le rapport de gestion 2017 de la Municipalité**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion, composée des membres suivants:

Myriam Grandjean, 1<sup>er</sup> membre

Anna Beutler,

Fabienne Bill,

Philippe Blanchut,

Victor Mendes Boavista,

Moritz de Hadeln, rapporteur

Roger Hemberger

s'est réunie les 29 janvier, 26 février, 26 mars, 23 avril, 2, 14 et 28 mai, les 4 et 8 juin 2018 afin de statuer sur le rapport de gestion 2017 présenté par la Municipalité dont la Commission a reçu les premiers éléments, souvent toutefois incomplets, dès le 20 avril.

La commission a apprécié la nouvelle présentation du rapport municipal dont la mise en page rend sa lecture plus attrayante et facile. Toutefois elle s'étonne qu'il est indiqué à la page 128 "Annexes" sans que celles-ci soient jointes (disponibles en ligne seulement sur le site de la Commune). Sur demande, notre Commission a toutefois reçu copie de ces documents et s'est demandé quelle était son rôle à leur égard, s'agissant de documents de source tiers.

**Projets importants de travaux de la Commune de Gland selon les préavis municipaux de 2016 à 2017:**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Préavis municipal n° 95, séance 10.3.2016<br>(Chaufferie et tableau électrique Montoly)        | crédit pour travaux de CHF 785'000.-    |
| 2. Préavis municipal n° 96, séance 28.4.2016<br>(Etude rénovation Perrereets)                     | crédit d'étude de CHF 589'000.-         |
| 3. Préavis municipal n° 99, séance 23.6.2016<br>(Réfection centre sportif En Bord)                | crédit pour travaux de CHF 3'718'600.-  |
| 4. Préavis municipal n°100, séance 23.6.2016<br>(Ecrans interactifs collège Grand-Champs)         | crédit équipement de CHF 481'000.-      |
| 5. Préavis municipal n° 6, séance 13.10.2016<br>(Entretien pont de l'autoroute pour 50 ans)       | crédit d'entretien de CHF 773'690.-     |
| 6. Préavis municipal n°14, séance 22.6.2017<br>(Assainissement réseau d'éclairage)                | crédit d'assainissement CHF 1'431'500.- |
| 7. Préavis municipal n°15, séance du 22.6.2017<br>(Mise en place zone 30 km/h Gland-sud)          | crédit pour travaux CHF 760'000.-       |
| 8. Préavis municipal n°23, séance du 31.8.2017<br>(Assainissement bruit Ave Mont Blanc)           | crédit d'assainissement CHF 1'300'000.- |
| 9. Préavis municipal n°24, séance du 31.8.2017<br>(Mise en place protections solaires Tuillières) | crédit de mise en place CHF 811'000.-   |
| 10. Préavis municipal n°25, séance du 5.10.2017<br>(Réaménagement chemin des Magnenets)           | crédit pour travaux CHF 740'000.-       |
| 11. Préavis municipal n° 28, séance du 9.11.2017<br>(Rénovation 2ème étape des Perrereets)        | crédit pour travaux CHF 18'918'650.-    |

Entre 2016 et 2017, selon notre estimation, ce ne sont pas moins de 11 préavis municipaux d'un montant égal ou supérieur à CHF 500'000.- qui ont été présentés au Conseil communal. Tous concernent d'importants travaux d'infrastructure. De plus la commission de gestion s'est inquiétée des préavis restés en suspens (par exemple, celui des rives du lac ou de l'aménagement de la plage). Pour cette raison la commission de gestion a décidé cette année de concentrer son attention sur les chapitres "Bâtiments et Urbanisme" et celui qui lui est lié "Infrastructures - Environnement".

Notre rapport ne néglige pas pour autant les divers autres chapitres du rapport municipal. C'est plus de 60 questions que nous avons posées aux divers dicastères et avons souvent reçu des réponses détaillées et très informatives. Malheureusement le temps nous a ensuite manqué pour solliciter des éclaircissements sur certains points soulevés par ces réponses.

La Commission de gestion remercie la Municipalité d'avoir aidé à accélérer les réponses à nos questions en décidant que les chefs de services nous répondent directement. De plus une délégation de notre Commission a longuement rencontré Mme Anne-Christelle de Savignac, déléguée au service de l'Énergie, pour approfondir certains aspects de son travail et mieux comprendre l'intérêt du label "Cité de l'énergie". Qu'elle soit, comme ses collègues des divers dicastères, remerciés pour leur disponibilité.

En juin 2017 dans ses conclusions, la Commission de gestion avait formulé les deux vœux suivants:

- 1. Que l'esprit de collaboration entre notre commission et l'exécutif se poursuive dans le même climat de confiance et se renforce,*
- 2. Que les rapports de la Commission de gestion et des finances soient tous disponibles sur le site internet de la Commune au même titre que les préavis et procès-verbaux du Conseil*

Si le premier vœu a été largement rempli, malgré des délais encore très courts, le second reste à mettre en place de façon correcte. Seuls les rapports de la Commission de gestion des trois dernières années (2017 à 2015) sont présents sur le site de la Commune, mais caché sous l'appellation "Comptes de l'exercice", comme si la gestion venait en seconde place. De plus, aucun des rapports de la Commission de gestion présentés en décembre ne sont disponibles. En page 128 de son rapport, la Municipalité omet de prendre position sur ces deux vœux.

## **BÂTIMENTS ET URBANISME / INFRASTRUCTURES - ENVIRONNEMENT**

Pour faciliter la lecture nous avons groupé les questions et réponses à ces deux chapitres selon leur thème: "Constructions et Aménagements", "Chauffage", "Cité de l'Énergie", "Déléguée et Commission de l'énergie", "Subventions", "Quartier Gare Sud", "La Falaise", "Éclairage" et "Déchetterie".

Avec l'accroissement de la population, d'important travaux d'infrastructures sont devenu nécessaires. On ne peut pas reprocher à la Municipalité de faire face à ces nouveaux besoins, doublés de l'application de règlements cantonaux et fédéraux toujours plus contraignants. Reste que quelques points sensibles demanderaient d'avantage de priorité comme par

exemple résoudre enfin le problème de l'accès aux rives du lac, de l'aménagement de la plage ou la création d'avantage d'éco-points dans une politique globale de la gestion des déchets. Avec l'importance indiscutable aussi de la nécessité de précéder à plus d'économies d'énergie, ce secteur primordial a retenu particulièrement notre attention.

## Constructions / Aménagements

Page 76 (Bâtiments et Urbanisme): Combien de permis de construire avez-vous délivrés, 32 comme noté ou 28 comme comptabilisé ? Lors de visite de salubrité, combien de permis ont été refusés et pour quelle raison ?

Ce sont bien 32 permis qui ont été délivrés en 2017. Le tableau des permis de construire comporte une erreur de report. Il faut lire : "24 (au lieu de 20) permis pour des transformations, agrandissements, démolitions, etc...". En 2017, aucun permis n'a été refusé. En revanche, 10 visites ont mis en évidence des points non conformes et ont nécessité des contre-visites avant de délivrer le permis d'utiliser.

Page 76 (Bâtiments et Urbanisme) : Sous permis d'habiter ou d'utiliser délivrés, il est indiqué une culture de chanvre légale. Comment le taux de THC est-il contrôlé et par qui ? Quelle est la limite légale ?

Le taux de THC (tétrahydrocannabinol) est contrôlé par un laboratoire agréé en effectuant des analyses d'échantillons recueillis auprès du producteur. Ces analyses peuvent être revérifiées à tout moment par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à Berne. Conformément à l'Ordonnance sur les tableaux des stupéfiants (OTStup-DFI) du 30 mai 2011, la limite légale du taux de THC est fixée à moins de 1%.

Page 77 (Bâtiments et Urbanisme) : Sous divers, un audit de capacité et d'évacuation des salles communales louées au public a été demandé. Qu'a révélé cet audit ? Est-ce que des changements ont déjà été opérés suite à cette étude ? Peut-on en avoir connaissance ?

Le but de cet audit était de déterminer la capacité maximale des occupants dans les salles communales mises à disposition du public. Cette capacité est dépendante de la configuration des lieux (surfaces, distances de fuite, largeur des portes d'accès, etc...).

Cet audit a confirmé les capacités maximales suivantes :

Salle	Adresse	Capacité (places)
Salle communale	Grand-Rue 38	300
Buvette salle communale	Grand-Rue 38	100
Salle polyvalente Montoly	Montoly n° 3	300
Buvette de la salle polyvalente Montoly	Montoly n° 3	300
Refuge communal	Rte du domaine impérial	50
Foyer du théâtre de Grand Champ	Chemin de la Serine	300
Théâtre de Grand Champ	Chemin de la Serine	440
Restaurant scolaire de Grand Champ	Chemin de la Serine	300
Salle d'exposition (salle des colonnes)	Chemin de la Serine	300
Salle de sport de Grand Champ	Chemin de la Serine	888
Gradins de la salle de sport de Grand Champ	Chemin de la Serine	576

Cet audit n'a révélé aucune action urgente à mettre en place. Les dossiers spécifiques à chaque salle analysée sont à disposition auprès du Service des bâtiments et de l'urbanisme.

Page 78 / 79 (Bâtiments et Urbanisme): A l'exception du 1er projet (écrans interactifs), il n'y pas d'indication au sujet de la procédure d'adjudication choisie : quelle procédure a été choisie pour les deux grands chantiers (Centre sportif et 2ème étape des Perrerets) ?

Conformément à la loi sur les marchés publics (LMP-VD), les procédures sont appliquées selon les valeurs-seuils fixées par l'Autorité intercantonale pour les marchés publics. Pour l'année 2017, les valeurs seuils étaient les suivantes :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sg-dinf/fichiers\\_pdf/Valeurs-seuils\\_AIMP\\_pour\\_les\\_ann%C3%A9es\\_2016\\_2017.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sg-dinf/fichiers_pdf/Valeurs-seuils_AIMP_pour_les_ann%C3%A9es_2016_2017.pdf).

Pour le Centre sportif et la 2<sup>ème</sup> étape de rénovation des Perrerets, ce sont les procédures sur invitation qui ont été appliquées.

**Page 87 (Bâtiments et Urbanisme): sous plan de quartier Cité Ouest-Tuillières, peut-on connaître avec quelles personnes ou organismes aviez vous mené les trois années de discussion concernant la révision globale du PQ ? Peut-on connaître l'avancée de vos discussions avec les propriétaires concernés ?**

Les diverses discussions se sont déroulées avec les propriétaires des parcelles n<sup>os</sup> 1553 (Centrale thermique de Gland SA), 1554 (Immo-Juillerat Sàrl), 1561 (PPE "Résidence du Parc des Pins"), 1564 (Tebfin (BVI) Limited) et le bureau GEA Vallotton et Chanard SA. Après une série de propositions visant une densification du quartier (octroi de droits à bâtir supplémentaires), nous restons actuellement en attente de prises de position des différents propriétaires.

**Page 90 (Infrastructures - Environnement) Concernant le pont de Luins : saviez-vous avant l'acceptation du préavis qu'il fallait payer 770'000 pour l'entretien?**

Non, les discussions menées avec l'OFROU avant le préavis 90, ne signalaient pas cet investissement. Celui-ci a été évoqué lors de l'élaboration de la convention relative au pont en 2011. Pour terminer, la municipalité a souhaité attendre l'établissement des décomptes finaux relatifs au préavis n°90 avant de solliciter à nouveau le conseil communal au sujet de cet objet.

**(Bâtiments et Urbanisme) Pouvez-vous nous fournir une liste des préavis arrêtés ou abandonnés ?**

Pour le Service des bâtiments et de l'urbanisme, le dernier préavis qui a été abandonné est le préavis n° 72 (2014) relatif à la construction d'une piscine couverte à Montoly.

## Chauffage

**Page 78 (Bâtiments et Urbanisme): quelle est la consommation des pellets pour la chaufferie ?**

La cuve de pellets a été remplie à la mise en service avec 18'400 kg en date du 3 octobre 2017. Pour uniquement l'automne, trois livraisons ont eu lieu pour un total de 42'900 kg. La consommation annuelle sera connue à l'issue d'une année complète de fonctionnement et sera portée dans le prochain rapport de gestion.

**Page 82 (Bâtiments et Urbanisme) : sous consommation gaz, comment expliquez-vous la hausse de consommation de 4 % ? Sous bilan consommation chauffage, les informations concernant les Tuillières manquent. Pouvez-vous nous les communiquer ? Pourquoi la température moyenne hivernale n'est-elle plus indiquée après 2012 ?**

La hausse de consommation de 4% est non significative compte tenu des fluctuations saisonnières. La variation de période de facturation ainsi que les variations climatiques saisonnières suffisent à expliquer de telles différences.

En l'occurrence, les valeurs de degré-jours étaient en hausse de 20% pour la période considérée, résultant en des besoins plus importants en chauffage et donc des consommations plus élevées. Les informations relatives aux Tuillières n'ont pas été mentionnées, car non disponibles lors de l'élaboration du rapport. Nous les avons reçues depuis : 277 MWh pour un coût de CHF 34'159.-. La colonne des températures extérieures moyennes hivernales n'aurait pas dû apparaître dans le tableau. En effet, ces températures ne sont plus exploitées depuis 2012.

Page 82 / 83 (Bâtiments et Urbanisme): existe-il un plan pour utiliser autre chose que le mazout, spécialement pour les bâtiments gourmands en énergie ?

Afin de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, la Ville se base sur sa Politique énergétique qui prévoit effectivement de privilégier le chauffage aux énergies renouvelables. Les conversions suivantes sont en cours (réalisées ou planifiées) :

- Perrerets : démantèlement de la chaufferie actuellement au mazout et raccordement au CAD d'Eikenøtt (principalement alimenté au bois) ;
- Montoly 3-5-9 : conversion du mazout au bois réalisé à l'automne 2017 ;
- Collège des Tuillières : conversion à venir de la Centrale Thermique de Gland fonctionnant au mazout en une centrale à bois ;
- Centre sportif En Bord : production de l'ECS par une installation solaire

### **Cité de l'Énergie**

Page 83 (Bâtiments et Urbanisme): sous cité de l'énergie, la ville a obtenu une progression de 11 points. Comment ces points sont-ils calculés/attribués ?

Le label Cité de l'énergie est décerné par l'Association Cité de l'énergie.

L'obtention du label est soumise à une évaluation se rapportant à 79 mesures classifiées dans 6 domaines. La liste des mesures évaluées, selon le dénommé « Catalogue Cité de l'énergie », se trouve dans ce document :

[www.citedelenergie.ch/fileadmin/user\\_upload/Energiestadt/fr/Dateien/Le\\_Label/Catalogue\\_Cite\\_delenergie\\_2017\\_fr.pdf](http://www.citedelenergie.ch/fileadmin/user_upload/Energiestadt/fr/Dateien/Le_Label/Catalogue_Cite_delenergie_2017_fr.pdf).

Les points attribués pour chaque mesure sont évalués par l'auditrice, sur la base des éléments rapportés par la Ville et son mandataire. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport détaillé. Le classeur incluant le rapport d'audit est à disposition au Service des bâtiments et de l'urbanisme auprès de la Déléguée à l'énergie.

Le récapitulatif des points obtenus se trouve résumé en page 2 de la fiche Cité de l'énergie : [www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite\\_de\\_l\\_energie/Fiche\\_informative\\_Gland\\_2017.pdf](http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/Fiche_informative_Gland_2017.pdf).

### **Déléguée et Commission de l'énergie**

Il est important de souligner que l'obtention du label "Cité de l'énergie" donne accès pour notre Commune à des avantages financiers par le biais d'accès à des subventions cantonales et fédérales. D'où l'importance de ce label. Ce dossier est géré pour l'essentiel par la déléguée à l'énergie, secondée par la Commission de l'énergie. Malgré nos recherches, il apparaît que la Commission de l'énergie agit sans règlement ou cahier des charges et de plus ne semble pas dans sa composition actuelle avoir les compétences techniques qu'une telle commission devrait avoir. Si le Conseil communal n'est pas en mesure d'offrir des experts en la matière, il faudrait alors que cette commission - dont on ne peut sous estimer l'importance - puisse être complétée par des personnalités hors du Conseil, à même de seconder la déléguée. A l'avenir, il serait aussi important que plus d'attention soit donnée aux sources d'énergie renouvelable, tel les panneaux solaires, le chauffage à distance - dont les forages à Vinzel n'ont toujours pas débuté faute d'autorisation.

Si à l'avenir une aide est requise pour des présences à un stand lors d'une manifestation, il faudrait que la déléguée puisse solliciter ce genre d'aide par le biais du Conseil communal plutôt que d'utiliser les membres de la Commission de l'énergie dont ce n'est pas le rôle. De façon générale, vu l'importance du secteur "Énergie", une meilleure et plus intense information du public serait souhaitable, mais pour cela il faudrait aussi octroyer plus de moyens.

Page 84 (Bâtiments et Urbanisme): sous organisation interne, le taux de travail de la Déléguée à l'énergie est passé de 50% à 80%. Quelles sont les nouvelles tâches attribuées à son cahier des tâches justifiant cette hausse ?

La Déléguée à l'énergie est en charge de la gestion du Plan de subventions (Développement durable, Efficacité énergétique et Energies renouvelables) et le suivi des actions menées en tant que Cité de l'énergie. Cette hausse de temps de travail lui a permis en 2017 de suivre le renouvellement du label, ainsi que de démarrer de nouveaux projets, qui n'auraient pas vu le jour avec un taux de travail de 50% (enquête sur les subventions ou Fête de l'énergie par exemple). L'ambition de la Ville d'obtenir un jour le label GOLD nécessite de multiplier les actions relatives à ce label et donc le temps qui y est consacré. Ces différents éléments ont justifié l'augmentation du temps de travail de la Déléguée.

Page 84 (Bâtiments et Urbanisme): sous organisation interne, quels étaient les thèmes abordés lors des 7 formations coordonnées par l'association cité de l'Energie et les autres organismes ? Est-ce que les participants ont pu déjà mettre à profit ces nouvelles connaissances ?

Les 7 formations, d'une durée comprise entre 2h et une journée, étaient les suivantes :

- cours Coordinateurs Cité de l'énergie : Intégration du processus Cité de l'énergie dans les structures de la Commune ;
- l'énergie dans les écoles : comment sensibiliser et former (en présence de la Déléguée à l'Enfance) ;
- Smart City Day ;
- EnerCoach pour gestionnaires de bâtiments : Interprétation et communication de la comptabilité énergétique ;
- Journée de l'énergie, avec un accent mis sur la Ville de demain, sa végétalisation, ses espaces verts (en présence du Chef du Groupe des espaces verts) ;
- 5 à 7 de l'énergie (valoriser les énergies renouvelables locales et planifier l'énergie dans les communes) ;
- symposium sur les énergies renouvelables.

Ces formations sont d'une importance capitale pour le travail de la Déléguée. Elles lui permettent d'une part d'exercer une veille afin de rester informée (dans un domaine où les évolutions sont rapides et nombreuses tant sur le plan réglementaire que des technologies) et d'autre part de développer des relations avec ses homologues d'autres communes afin de faciliter les contacts, source de partage d'expérience et de bonnes pratiques. L'implication de collaborateurs d'autres services est aussi importante, afin que ces services puissent recueillir témoignages et expériences d'autres communes et y trouver le support pour mûrir de nouveaux projets.

Ces formations (ainsi que celles des années antérieures) ont permis aux idées et projets suivantes de germer, de mûrir, de se fortifier et/ou de se réaliser :

- l'utilisation de l'outil Enercoach Online pour établir le bilan du patrimoine administratif de la Ville ;
- l'intégration du Programme Bâtiments du Canton dans les communications relatives aux subventions communales pour les assainissements ;
- la demande de soutien auprès de SuisseEnergie pour le projet de campagne sur les subventions ;
- le solaire participatif (témoignage de Delémont) ;
- le projet de planification énergétique territorial ;
- l'élaboration d'un plan de communication annuel sur les thématiques Cité de l'énergie.

Page 84 (Bâtiments et Urbanisme): sous commission de l'énergie, il est indiqué que l'avancement de l'audit a été présenté. Quel est la teneur de cet audit ? Pouvons-nous en avoir connaissance ? Quelles ont été les actions concrètes de la Commission de l'énergie ? Pourquoi les réunions ont-elles été tenues seulement 2 fois dans l'année et à 2 mois d'intervalle ?

Le terme d'audit ici employé désigne l'audit pour la re-labellisation Cité de l'énergie. Le résultat de l'audit se présente sous forme d'un rapport qui est rédigé, revu et commenté par l'auditrice

accrédités par l'Association Cité de l'énergie. Ce rapport reprend pour chaque mesure du Catalogue Cité de l'énergie les actions menées par la commune, leur mise en œuvre ainsi que leur résultat. [...]

La Commission énergie a été réunie pour être informée de l'avancement du processus de renouvellement du label Cité de l'énergie. Lors de la première séance, elle a été sollicitée pour apporter son éventuelle contribution à la préparation de la Fête de l'énergie (programme grand-public des Assises de la transition énergétique). A ce titre, elle a été reconvoquée rapidement pour une seconde séance, faisant suite à la séance de présentation du projet, pour proposer et soumettre ses idées et remarques relatives au programme de ces événements. Les actions concrètes de la Commission ont été d'être informée, ainsi que de poser ses questions et faire ses remarques sur les dossiers présentés en séance.

**Page 84 (Bâtiments et Urbanisme):** **Pouvons-nous connaître le détail du cahier des charges de la déléguée à l'énergie ?**

Ci-dessous un extrait du descriptif du poste de Délégué(e) à l'énergie :

Missions :

- coordonner la mise en œuvre du programme de politique énergétique de la Ville
- développer les instruments nécessaires au pilotage de cette politique (tableaux de bord, indicateurs, outils de suivi)
- gérer le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et le développement durable
- assurer la gestion énergétique des bâtiments communaux et le suivi des installations techniques
- établir certains préavis municipaux présentés par le Service
- renseigner et collaborer avec la Commission de l'énergie
- représenter la Ville et informer les différents partenaires sur les réalisations en cours
- appui au Chef de service dans le traitement de certains dossiers

Profil :

- formation dans le domaine de la construction ou de l'énergie
- sensibilité pour le développement durable
- bonne maîtrise de la technique du bâtiment
- sens de l'organisation, de la planification et de la négociation
- capacité d'analyse et de synthèse
- aisance rédactionnelle et maîtrise des procès-verbaux
- sens du service public, ouverture d'esprit et flexibilité
- esprit d'équipe et de collaboration
- maîtrise des outils informatiques

### **Subventions**

**Page 85 (Bâtiments et Urbanisme):** **Sous subvention communale, quels organismes ou commissions sont impliqués dans le processus de décision ? Quel moyen de recours, au niveau communal, en cas de refus, est offert au demandeur ?**

Les subventions communales sont octroyées selon les Directives suivantes :

[http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite\\_de\\_l\\_energie/308.2-20180101-directives-municipalite-DD.pdf](http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.2-20180101-directives-municipalite-DD.pdf)

et

[http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite\\_de\\_l\\_energie/308.2-20180101-directives-municipalite-EE.pdf](http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.2-20180101-directives-municipalite-EE.pdf)

C'est le Service des bâtiments et de l'urbanisme (représenté par la Déléguée à l'énergie Anne-Christelle de Savignac) et la Municipalité (représentée par Thierry Genoud) qui valide l'octroi de toute subvention communale selon les directives citées précédemment.

En plus des visas d'Anne-Christelle de Savignac et de Thierry Genoud, le paiement des subventions accordées requiert également ceux du Chef du Service des bâtiments et de

l'urbanisme, de celui du Service des finances ainsi que du Municipal des finances.  
 En cas de refus d'octroi de subvention, le requérant a la possibilité d'adresser un courrier à la Municipalité ou à l'Administration communale. Depuis la constitution des Fonds communaux et l'octroi de subventions en 2008, ce cas ne s'est jamais produit.

Suivi des subventions 2017		Budget	Nb de demandes	Montant engagé	Montant payé	Total engagé	% du budget	Budget restant
Energies renouvelables	Capteur solaire thermique	100 000.-	0	0.-	0.-	21 656.-	22%	78 344.-
	Capteur solaire photovoltaïque		3	10 380.-	0.-			
	Pompe à chaleur		5	11 276.-	1 062.-			
	Chauffage au bois, avec filtre		0	0.-	0.-			
Efficacité énergétique	Remplacement de fenêtres	141 096.-	3	5 201.-	0.-	55 620.-	39%	85 476.-
	Isolation de parois		4	50 419.-	2 629.-			
	Audit consom'action via SEIC	40 000.-	1	110.-	110.-	15 574.-	39%	24 426.-
	Audit rénov'action via SEIC		0	0.-	0.-			
	Audit énergétique		7	4 164.-	0.-			
	Appareil électroménager		45	11 300.-	11 300.-			
Mobilité	Abonnement ou carte de TP (Mobilis 23)	30 000.-	9	650.-	650.-	20 623.-	69%	9 377.-
	Mobility		4	334.-	334.-			
	Publibike		3	92.-	92.-			
	Vélo et scooter à assistance électrique		37	18 047.-	18 047.-			
	Véhicule électrique		1	1 500.-	1 500.-			
Eau	Système de récupération des eaux météoriques		0	0.-	0.-			
<b>Total</b>		<b>311 096.-</b>	<b>122</b>	<b>113 473.-</b>	<b>35 724.-</b>	<b>113 473.-</b>	<b>36%</b>	<b>197 623.-</b>

Le nombre de demandes reçues en juin a été aussi important qu'en avril. Les effets du tout-ménage distribué mi-mars sont ainsi confirmés.

Pour comparatif, sur l'ensemble de l'année 2016 avaient été attribuées 105 subventions pour un montant total de CHF 109'719.-. Cette année, ces chiffres ont été atteints et dépassés dès ce mois de juin.

Dernière ce bilan global se cachent des différences: les subventions pour énergies renouvelables ont été encore trop peu sollicitées, contrairement à celles pour la mobilité ou pour les appareils électroménagers efficaces dont les budgets ont été très sollicités.

**Page 85 (Bâtiments et Urbanisme): sous subvention communale, pouvez-vous nous donner plus d'informations concernant les subventions octroyées pour des achats ménagers efficaces et pour des solutions de mobilité alternative ? Et également, par quels canaux aviez-vous communiqué ?**

Les conditions d'octroi des subventions sont précisées annuellement dans les Directives y

relatives. Les Directives en cours sont disponibles sur les liens suivants :

[www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite\\_de\\_l\\_energie/308.2-20180101-directives-municipa-lite-DD.pdf](http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.2-20180101-directives-municipa-lite-DD.pdf) et

[www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite\\_de\\_l\\_energie/308.2-20180101-directives-municipa-lite-EE.pdf](http://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Cite_de_l_energie/308.2-20180101-directives-municipa-lite-EE.pdf)

Les canaux de communication qui ont été utilisés sont les suivants :

- article dans Gland Cité (février 2017) ;
- news avec bandeau de couverture sur la page d'accueil du site Internet de la ville ;
- communiqué de presse (relayé par 24 Heures dans son édition du 24 février et par La Côte dans son édition du 23 février) ;
- article dans la *Newsletter Officielle* diffusée électroniquement en mars (puis un article sur une subvention spécifique ou sur le label dans chacune des newsletters diffusées après juin 2017) ;
- flyer tout-ménage diffusé à chaque ménage glandois en mars 2017 (ayant résulté en une hausse immédiate des demandes) ;
- diffusion du flyer sur les subventions à chaque nouvel habitant par le biais du kit « nouveaux habitants » ; ainsi qu'une information indirecte par le biais du sondage réalisé auprès de la population en octobre 2017 (le mailing diffusé par courriel auprès d'anciens bénéficiaires et les appels téléphoniques réalisés par l'institut de sondage ont résulté en un rebond des demandes de subvention en fin d'année).

(Bâtiments et Urbanisme) Existe-il une retenue (1 ct/kWh) facturée par la SEIC pour financer les subventions communales pour les projets des citoyens de Gland ? Que faites-vous du budget non utilisé ?

Deux des taxes sur l'électricité alimentent les Fonds communaux utilisés pour les subventions.

Plus précisément

- la taxe pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, 0.70ct/kWh qui alimente le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
- la taxe pour le développement durable, 0.50ct/kWh qui alimente le Fonds communal pour le développement durable.

Ces Fonds servent à la fois au financement de projets en faveur du développement durable, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables. Ils financent notamment des actions du programme Cité de l'énergie, des campagnes de sensibilisation et diverses réalisations communales, ainsi que les subventions communales présentées en page 85. Les montants collectés par les taxes sur l'électricité sont alloués aux Fonds et restent dans ces Fonds jusqu'à utilisation par la Ville.

### Quartier "Gare Sud"

Page 80 (Bâtiments et Urbanisme): sous gare CFF, est-ce que tous les travaux de finition ont été effectués ? Qu'en est-il des problèmes récurrents d'infiltration d'eau ?

Les travaux de finition tels que la réalisation d'un nouveau parking motos au nord de la gare, la remise en état de la sortie de la rampe sud, la mise en place de potelets pour sécuriser la zone, etc. seront effectués en 2018. Les travaux de finition ne sont donc pas totalement terminés.

Les réparations liées aux venues d'eau ont débuté le 30 avril 2018. Elles se poursuivront pendant plusieurs semaines avec des phases d'observation. Les résultats de ces travaux seront transmis dans le cadre du rapport de gestion 2018. Aujourd'hui, ils ne sont pas encore connus.

Page 86/87 (Bâtiments et Urbanisme): sous plan de quartier gare sud, quels sont les résultats de l'expertise hydrogéologique demandée ? Peut-on en avoir une copie ? Des solutions ont-elles été trouvées afin de garantir l'écoulement des eaux souterraines ? Quels sont les résultats de l'étude de bruit ?

La première étude hydrogéologique a permis de définir la structure du sous-sol dans le secteur, les différents niveaux de la nappe phréatique ainsi que son sens d'écoulement.

Cette expertise est à disposition auprès du Service des bâtiments et de l'urbanisme.

La nappe se situant à une faible profondeur, la construction de bâtiments et d'installations, les fouilles et les terrassements nécessitent une autorisation cantonale spécifique. Les perturbations de l'écoulement de la nappe sont interdites. Dès lors, les deux solutions suivantes peuvent être à ce jour envisageables :

- l'Autorité cantonale accorde une dérogation (après validation que la modification de la capacité d'écoulement est inférieure à 10% de l'état initial) ;
- un drainage est mis en place en amont des nouvelles constructions avec restitution des eaux en aval.

Les résultats de cette première étude ont été transmis au Canton dans le cadre de l'examen préalable du dossier. Une étude complémentaire a été lancée et les discussions pour une recherche de solutions sont toujours en cours avec les services cantonaux et les CFF.

L'étude de bruit a démontré que des mesures particulières devront être mises en place. En effet, les valeurs de planification et les valeurs limites d'immission de l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986) sont respectées sauf pour le bruit ferroviaire.

Des études acoustiques devront être réalisées à chaque demande de permis de construire.

Page 93 (Infrastructures - Environnement) : Concernant le passage sous-voie, où va l'eau pompée ? Combien de fois, en 2017, êtes-vous intervenu pour ces problèmes d'infiltration ?

L'eau pompée du passage sous-voie est évacuée vers le réseau d'eau claire. En 2017, la ville de Gland n'est pas intervenue compte tenu de la présence du chantier de la gare qui assurait la gestion du niveau d'eau.

(Infrastructures - Environnement) Préavis no 20 : places parking Lavasson, où en est ce préavis ?

Comme indiqué dans le préavis sous « Procédures », une convention d'usage de la parcelle doit être signée avec les CFF. Or ce document est actuellement en stand-by car un désaccord entre les deux parties est identifié en ce qui concerne la rémunération relative à l'utilisation du domaine privé. En effet, les CFF proposent une tarification de CHF 5'000.-/année dès 2027 alors que la Municipalité maintient sa volonté de disposer gratuitement de la parcelle jusqu'en 2030, comme sous-entendu lors de nos échanges préalables avec les CFF lors de l'élaboration du projet.

Par conséquent, le projet est bloqué au niveau du service et repris par la Municipalité dans un processus de négociation.

## La Falaise

Page 87 (Bâtiments et Urbanisme): sous la Falaise (préavis no 98/2016), qu'en est-il des oppositions ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu du tout d'avancement ?

Comme indiqué dans le rapport de gestion, le permis de construire pour le réaménagement de la plage n'a pas pu être délivré par le Canton pour cause de procédures encore en cours pour le cheminement piétonnier et le PPA Falaise III. Le projet étant donc suspendu et le permis non délivré, les oppositions n'ont pas pu être traitées. Les opposants ont été prévenus officiellement de la suspension du dossier.

## Éclairage

Page 81 (Bâtiments et Urbanisme): sous consommation d'énergie, pourquoi la consommation de la halle de tennis et l'éclairage des terrains de tennis extérieurs ne sont-ils pas compris ?

Car ces consommations sont mesurées par des abonnements et compteurs séparés. Elles sont à la charge du Tennis Club de Gland.

Page 92 (Infrastructures - Environnement) : concernant l'éclairage public, suite au préavis no 14 accepté en mars 2017, combien de mâts ont déjà été remplacés durant l'année 2017 ?

Dans le cadre des travaux d'entretiens courant une trentaine de luminaires LED ont remplacé d'anciens systèmes d'éclairage. Les travaux de mise en conformité de tableaux électriques des différentes stations du réseau d'éclairage ont été réalisés. Le coût de l'ensemble de ces interventions se monte à 45'000.-

Page 92 (Infrastructures - Environnement) : Quelle procédure d'adjudication a été choisie pour effectuer l'assainissement du réseau d'éclairage public (CHF 1'431'500)? A qui les travaux ont-ils été adjugés ?

Au vu des montants du préavis, la loi sur les marchés public oblige le SIE à réaliser un appel d'offre avec la procédure dite « ouverte » et c'est la procédure qui a été choisie par la Municipalité.

Pour ce faire, l'Exécutif a adjugé aux SIG les prestations pour l'élaboration du dossier d'appel d'offre relatif à l'assainissement du réseau d'éclairage public. Cette stratégie permet de répondre favorablement au cadre légal et exclu les SIG de la procédure d'adjudication des travaux prévus. Le but est de travailler si possible avec la SEIC tout en respectant la législation en vigueur.

Les travaux n'ont pas encore été adjugés et seront respectivement attribués dans le courant du second semestre de cette année.

## Déchetterie

**Page 97 (Infrastructures - Environnement) : Quels sont tous les critères nécessaires afin de bénéficier d'une déchetterie mobile ?**

Dans la perspective d'un développement du service, des secteurs à proximité d'immeubles ayant une densité de population plutôt élevée sont privilégiés. D'un point de vue logistique, il est également nécessaire de disposer d'une petite place pour le stationnement de la remorque et du minibus nécessaire au transport des conteneurs.

Dans le cadre de la mise en place du service en collaboration avec la fondation l'Espérance, un premier essai peu concluant avait été réalisé dans le secteur du Chemin de l'Aubépine pour recueillir les déchets du quartier Sous Les Vignes. Le test n'avait pas été concluant et un autre point de collecte a été développé à la Rue de Malagny sur la place Blanche. Avec le temps une vingtaine de ménages profitent de façon hebdomadaire à ce service qui semble répondre à un besoin précis. Tous les types de déchets recyclables sont collectés hormis les déchets verts et les déchets encombrants. Exceptionnellement le petit encombrant est collecté en fonction de la place encore disponible dans le véhicule.

La Municipalité a accepté d'étendre ce service, toujours en collaboration avec l'Espérance, avec un nouveau point de collecte qui sera ouvert début juin. Il sera positionné dans le secteur de la Cité Ouest.

A ce jour seul un service de proximité en collaboration avec la Fondation l'Espérance est privilégié. Il n'est pas envisagé de développer un service à grande échelle nécessitant l'acquisition de moyens plus lourds et d'une main d'œuvre auprès de la voirie.

**Page 98 :(Infrastructures - Environnement) sous tonnage du plastique, à quoi est due l'augmentation entre 2012 et 2013 ?**

L'augmentation coïncide avec l'entrée en vigueur de la taxe au sac le 1er janvier 2013. La Ville de Gland n'ayant pas de restriction quant aux types de plastique recueillis dans la benne plastique de la déchetterie, les citoyens ont profités de cette filière pour diminuer le volume de leur sac taxé. Précisons que l'ensemble des déchets recyclables ont subi une hausse en 2013.

**Page 98 (Infrastructures - Environnement) : Quelle ristourne existe-il sur la vente des matériaux recyclés ?**

Il y a une rétrocession pour les verres, fixée par vetroswiss, en fonction de la qualité du tri (verre mélangé ou verre trié). Les coûts de collecte et de transports sont à la charge de la commune. Pour les appareils électroménager (SENS) et électroniques (SWICO) et le PET (PET recycling), un montant est redistribué aux communes en fonction du tonnage collecté. Les coûts de transports de ces déchets ne sont par contre pas à la charge de la commune. Les montants redistribués à la commune en 2017 sont les suivants :

- Matériel SENS ( sources lumineuses, cuisinières. Fours, frigos, congélateurs petit électroménager,...) 63,946 tonnes pour une rétribution de 11'631.-CHF TTC
- Matériel SWICO (TV, écran, ordinateur, radio, appareil photo, téléphone,...) 46,104 tonnes pour une rétribution de 8'166 CHF TTC
- PET, 36.82 tonnes pour un montant de 7'953.- CH TTC (0.2 fr/t HT)

Le papier-Carton et les métaux sont revendus à nos repreneurs selon les tarifs du marché.

## QUESTIONS ET RÉPONSES SUR DIVERS AUTRES CHAPITRES DU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ 2017

Comme indiqué en tête de ce rapport, notre commission s'est évidemment penchée sur les autres chapitres du rapport de gestion de la municipalité 2017. Ci dessous un choix des questions que nous avons posées dans l'ordre des chapitres du rapport de gestion. Vu la longueur de certaines réponses nous avons limité certains textes à l'essentiel en indiquant les coupes par [...].

**Page 22 (Municipalité) : Selon quels critères les différents services ou commissions sont-ils attribués à un dicastère (par exemple, la commission d'intégration anciennement sous Culture, actuellement sous Sécurité publique-Population...)?**

[...] Le dicastère de la sécurité publique, population et transports publics réunit des activités telles que le Service de la population, le Contrôle des habitants, les naturalisations, la politique d'intégration (à laquelle est rattachée la commission d'intégration), l'accueil des migrants, les inhumations, la sécurité publique (à travers la police cantonale), le SDIS Gland région, la protection civile, l'ORPC (ces 3 dernières entités étant constituées sous la forme d'associations intercommunales), les transports urbains et régionaux (principalement à travers les contrats avec Car Postal) ainsi que le tourisme. Le transfert en 2016 de la commission d'intégration du Service de la culture à celui de la Sécurité publique, population et transports publics s'est justifié tant par la cohérence des activités liées à l'accueil des habitants que par l'équilibre des dicastères.

**Page 33 ( Secrétariat Municipal) Pour le recrutement quels sont les critères d'embauche concernant le Centre aéré ? Quand et comment sont publiées les recherche de personnel pour le centre aéré ?**

Il existe des cahiers des charges tant pour le responsable que pour les moniteurs. Pour le responsable il est demandé un diplôme d'éducateur HES (ou équivalent), ainsi qu'un extrait de casier judiciaire. Pour les moniteurs les profils sont plus ouverts (18 ans révolus et casiers judiciaires vierges) à mesure qu'ils sont sous la responsabilité du responsable. Concernant le recrutement, nous essayons de reprendre les mêmes personnes d'année en année. Si cela n'est pas possible, une procédure standard de recrutement est lancée.

**Page 33 ( Secrétariat Municipal) Quels sont les paramètres d'affinage que vous avez opérés sur votre nouveau logiciel RH?**

Les paramétrages conséquents ont principalement été faits afin d'adapter le programme aux nombreux horaires de travail de nos collaborateurs (horaires de bureau, horaires de voirie, etc..). Cela permet une meilleure gestion des temps des collaborateurs.

**Page 33 ( Secrétariat Municipal) Accueil des nouveaux collaborateurs : Quelles sont les mesures entreprises afin d'offrir des conditions d'accueil optimales ?**

Une procédure d'accueil a été mise sur pied afin d'impliquer le Chef direct dans l'accueil du nouveau collaborateur et pas uniquement l'ORH lors du premier jour. Par ailleurs, un kit d'accueil contenant des documents explicatifs sur l'Administration, le fonctionnement politique, etc.. est en cours d'élaboration. Une opération est également mise sur pied en amont afin que la place de travail du futur collaborateur soit accueillante et dispose de tout le matériel nécessaire dès l'arrivée. Un repas d'accueil est organisé entre le Chef direct et le nouveau collaborateur pour faire connaissance et pour que le Chef puisse expliquer les fonctionnements quotidiens. Le nouveau processus d'accueil n'est pas totalement achevé et le kit d'accueil sera encore complété.

**Page 36 ( Secrétariat Municipal) Sous Office de la communication, on voit que le délégué (à 70 %) a un taux d'occupation inférieur à son assistante ( 80 % ). Comment justifiez-vous ces taux ?**

De manière résumée et schématique, il y a deux grands volets au sein de l'OCOM. Le premier

concerne la stratégie de communication et le second la mise en œuvre de la stratégie et la production de supports visuels. Le Délégué à la communication s'occupe de la stratégie et l'assistante communication de la partie opérationnelle. A mesure que l'Administration grandit mais aussi que nous offrons davantage de manifestations à notre population, la partie opérationnelle a pris de l'ampleur demandant ainsi plus de ressources. Par ailleurs, afin de contenir les coûts, nous avons internalisé une bonne partie de la production des flyers, laquelle est faite par l'assistante communication. [...]

**Page 35 ( Secrétariat Municipal) Sous arrivée et départ du personnel, un apprenti de commerce quitte son poste en février, en cours de formation. Comment se fait-il, apparemment pour la 2ème année consécutive, qu'un apprenti quitte son poste ? Quelles sont les conclusions et réflexions faites suite à ces expériences infructueuses ?**

Cet apprenti a dû quitter sa fonction car il était en échec scolaire et a choisi une nouvelle orientation. L'encadrement n'est pas à remettre en cause. Néanmoins, nous réfléchissons toujours à accueillir nos apprentis dans les meilleures conditions pour leur offrir la meilleure formation possible.

**Page 45 (Administration générale et Affaires Sociales) Quel est le nombre de réservation de salles de conférence faites en 2017 ? La disponibilité est-elle suffisante face à la demande ?**

Ci-dessous, vous trouverez les chiffres pour l'occupation des salles de conférence en 2017

Bâtiments de Montoly: Salle no 1 : 39 réservations + 175 jours d'utilisation par VIIVAG (du lundi au vendredi depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017) , Salle no 2 : 96 réservations + 52 jours d'utilisation par le centre aéré (juillet-août) et 30 jours par les lotos (novembre), Salle Mont-Blanc : 56 réservations, Salle Léman : 14 locations + 43 soirs d'occupation par le Chœur Mixte (tous les mardis) et 43 soirs d'occupation par Alpenrösli (tous les jeudis)

Collège des Tuilières Salle 101 : 53 réservations , Salle réunion : 4 réservations

Collège de Mauverney :Salle couture : 20 réservations + 33 jours d'occupation par l'Université Populaire et 17 réservations par le Jass Club

Bâtiment administratif : Salle de l'horloge : 7 réservations

Nous ne tenons pas compte pour l'ensemble des salles citées ci-dessus de l'utilisation de celles-ci par les services qui les réservent pour différentes séances durant la journée.

**Page 45 (Administration Générale et Affaires Sociales) Quelle est la nouvelle tarification mise en place pour la location des salles ? Les sociétés culturelles ou sportives paient-elles des locations ou est-ce gratuit pour elles ?**

*En annexe au présent rapport nous joignons les détails de la nouvelle tarification entrée en vigueur et appliquée depuis le 11 septembre 2017.*

**Page 46 (Administration générale et Affaires Sociales) Pour les subventions aux repas à domicile, quelles sont les critères requis afin de recevoir le subside de 2.50 CHF alloué par la Municipalité ?**

Le prix des repas est fixé par le canton et se monte à CHF 16.50. Les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI conformément à l'article 2 de la directive concernant la réduction du coût des prestations d'aide à domicile octroyées par le SASH peuvent bénéficier d'une aide individuelle pouvant atteindre CHF 9.-. Dès lors, les personnes qui reçoivent le subside alloué par la Municipalité sont les personnes qui ne peuvent pas bénéficier de l'aide du SASH, soit les personnes n'étant pas au bénéfice des prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI.

**Page 54 (Sécurité Publique-population-transports Publics) Comment se fait-il que les déplacements des agents en vélo aillent fortement diminué (4h et demi en 2017 contre 27 heures en 2016) ?**

Les déplacements à vélo sont des patrouilles ou des activités qui peuvent avoir lieu lorsqu'il est possible de désigner un collaborateur à vélo et qu'un autre puisse être présent en ville en véhicule. En effet, le collaborateur à vélo va privilégier les secteurs et chemins moins parcourus en

véhicule et doit pouvoir compter sur la présence d'un collègue en véhicule s'il y a une demande ou une action à faire en ville. La charge de travail en lien avec les manifestations, la signalisation et la présence sur les divers chantiers, ainsi que les absences du personnel pour causes de maladies et d'accidents n'ont pas permis de disposer d'une organisation pouvant permettre un meilleur usage du vélo.

**Page 54 (Sécurité Publique-population-transports Publics) Quelles sont les raisons de la hausse des heures de travail des agents ( + 21 près des établissements publics, + 15 patrouilles pédestres, + 76 présences lors de diverses manifestations) ?**

Ceci représente + 21 heures de présence près des établissements scolaires. Ceci a été fait en lien avec la présence accrue des agents à l'occasion de la mise en place de la Zone 30 sous gare, en automne 2017. + 15 au niveau des patrouilles pédestres : Les patrouilles pédestres sont des éléments importants et leur renforcement vont dans le cadre d'une meilleure présence à pied dans nos rues. + 76 au niveau des présences lors de diverses manifestations : Le marché hebdomadaire estival qui engendre la fermeture de la route de Nyon nécessite plus de présence des ASP ; son prolongement durant le marché d'hiver a aussi occasionné du travail pour les agents. L'inauguration de la gare a elle aussi nécessité un engagement accru des collaborateurs du service, puisque qu'à cette occasion la route de Nyon a également été fermée.

**Page 57 (Sécurité Publique-population-transports Publics) Comment les propriétaires de chien sont-ils contrôlés ? Combien de contrôles ont été effectués par les agents? Combien de contrevenants ont été verbalisés ?**

Les promeneurs de chiens sont contrôlés occasionnellement durant la journée et plus spécialement à l'occasion de certaines missions planifiées dès 06h00 le matin ou entre 18h00 et 20h00, lors des services du soir. En 2017, 75 contrôles ont été effectués (63 en 2016). Un appareil détecteur de puce permet de vérifier si l'animal est porteur d'une puce électronique. Après quoi il faut vérifier sur la base de donnée nationale « Amicus » accessible depuis un programme spécifique, accessible avec codes personnels.

Après vérification, si l'animal n'est pas annoncé, les personnes sont invitées à s'annoncer au Bureau du Contrôle des habitants qui tient à jour le listing pour la commune de Gland, dans un délai donné. [...] Relevons que la ville recense 667 chiens à fin 2017, contre 618 chiens à fin 2016. Les contrôles des ASP, couplés avec la question spécifique « Avez-vous un chien ? » qui figure sur le questionnaire que les personnes complètent lors de leur inscription au Bureau du contrôle des habitants permet un bon recensement dans ce domaine.

**Page 63 (Sécurité Publique-population-transports Publics) Comment se fait-il que les recettes du TUG ont augmenté seulement de 173.- CHF alors que le nombre de passagers a fortement augmenté en 2017 (8 % de plus) ?**

Selon le spécialiste des questions tarifaires de CarPostal, pour notre région :

« Les recettes de la communauté tarifaire vaudoise (CTV, communément dénommé Réseau Mobilis) attribuées dans la zone de Gland sont inférieures de 4% en 2017, par rapport à 2016.. Le système actuel de répartition des recettes Mobilis, même avec plus de voyageurs, ne génère pas forcément plus de recettes car cela dépend de l'évolution des autres entreprises de transports qui sont aussi actives dans la même zone (à savoir CFF, TPN 811 , Car Postal ligne de Gland 831 et les lignes régionales 830, 835, 836 ).[...] ».

### **Gendarmerie:**

Contrairement lors de notre précédent rapport où il nous fut dit que le "rapport de la gendarmerie" était confidentiel, ce document nous fut remis en consultation. Ainsi nous apprenons que selon l'Office des statistiques policières et de la criminalité, les vols par effractions recensés sur Gland en 2016, étaient de 76, et de seulement 52 en 2017. A la question de savoir

pourquoi très peu de contrôles de vitesse ont été effectués dans la zone 30 km/h, il nous fut précisé que les contrôles au moyen du radar ne peuvent se faire que dans les zones légalisées et validées. Cette dernière mesure intervient au mieux une année après la fin des travaux d'une zone. Actuellement seule la zone gare nord est légalisée et validée. Enfin le rapport de la gendarmerie implique de savoir si la Commune de Gland a un contrat avec SIR. Et effectivement la Ville de Gland dispose d'un contrat avec l'Entreprise SIR, pour des prestations de 10 heures de présence hebdomadaires, de nuit, au tarif mensuel de CHF 2'400.- HTVA.

**Page 71 (Finances, Promotion économique) : Auprès de quels commerces ou entreprises avez-vous entrepris l'enquête mentionnée ? Quels étaient les points de cette enquête ? Quels en sont les résultats ?**

*Gilles Davoine, Municipal* : "De manière très transparente, la réponse est la suivante : Le petit paragraphe liée à la promotion économique parle des événements passés, dont certains datent même de l'ancienne législature. C'est le cas pour l'enquête entreprise à l'époque. Cela ne concerne donc pas 2017, pas même 2016.

En effet, en l'absence d'un délégué à la promotion économique, je n'ai pas souhaité faire des actions qui n'avaient que peu de sens et qui n'entraient pas dans une stratégie globale. Cela ne servait à rien du tout à mon avis, si ce n'est à dépenser de l'argent.

Les éléments figurant dans le rapport de gestion constituent donc clairement du « bla-bla » dont le but est iniquement de remplir la section « promotion économique ». Je le dis très honnêtement et l'assume pleinement compte tenu de l'absence de moyens (financiers et humains) et du manque de temps.

C'est d'ailleurs pour ces motifs que, dès mon entrée en fonction, j'ai plaidé pour l'engagement d'un(e) délégué(e) à la promotion économique. Son engagement est en cours, nous voyons les 3 candidats retenus lors du premier tour demain !

Dès lors, il est certain et évident que, à l'avenir et dès le prochain rapport de gestion, la section « promotion économique » comportera de vrais éléments actuels et intéressants. Les projets et chantiers envisagés sont déjà nombreux."

**page 90 (Infrastructures - Environnement) : Est-ce que la solution d'une externalisation de certains services (par exemple le déneigement) serait économiquement plus favorable afin de limiter le nombre d'heures supplémentaires du personnel de la voirie?**

Le déneigement est effectivement source d'heures supplémentaires, mais celles-ci sont ponctuelles et représentent 1 semaine/an. De plus, cette tâche n'est pas la cause principale d'heures supplémentaires.

En effet, actuellement ce sont les manifestations et les manutentions y relatives qui génèrent des heures en dehors des heures de travail « normales ». La plupart des manifestations se déroulent en week-end et nécessitent souvent un démontage des infrastructures le dimanche ou le soir et donc en période de temps de travail majoré.

En conclusion, pour diminuer ces heures, le SIE essaie de sensibiliser les organisateurs (culture, jeunesse) à prévoir un budget pour des Securitas et/ou fermer les lieux par des herras dans le but de protéger les installations et ainsi pratiquer au démontage durant les horaires traditionnels de travail des employés. En plus du gain sur la majoration du temps (50% les dimanches), une optimisation des ressources serait possible.

**Page 104 (Enfance, Jeunesse, et Cohesion Sociale) Commission littering : Existe-il un rapport de cette commission ?**

Il n'existe actuellement pas de rapport formel de la Commission Littering. Cependant chaque séance fait l'objet d'un PV validé par l'ensemble des membres.

En effet, il s'agit d'une commission présidée par Mme Christine Girod, formée par des personnes interne et externe à la commune, représentant divers services ou dispositifs impactés de près ou

de loin par cette problématique, qui réfléchissent et initient des actions de sensibilisation ensuite relayées et concrétisées par un groupe de travail interne constitué par la Municipale en charge de la jeunesse, le Chef du Service enfance, jeunesse et cohésion sociale, le Chef du Service de la population, le Chef du service infrastructure et environnement et le Chef de l'Office de la communication.

Les activités sont diverses et variées, notamment :

- Pose de panneaux spécifiques à certains endroits.
- Décoration de poubelles en lien avec les panneaux amovibles
- Marquages près des grilles pour l'évacuation des eaux de surfaces (pas de mégots dans le caniveau).
- Autocollants Gland Belle sur certaines poubelles de la ville
- Cendriers de poche
- Présence des ambassadeurs en villes et en divers lieux afin de sensibiliser les usages
- Présence d'un stand du marché

Il est toutefois prévu d'intégrer un bilan des actions menées lors du prochain rapport de gestion relatif à l'année 2018.

**Page 105 (Enfance, Jeunesse, et Cohesion Sociale) Pour la pause déj, les devoirs accompagnés, le centre aéré, quelle est le nombre de familles recevant une subvention ?**

Aucune famille ne perçoit de subvention communale relative aux inscriptions à la Pause Déj', aux Devoirs Accompagnés ou au Centre Aéré. En revanche, en cas de difficultés financières importantes, elles peuvent avoir recours à un paiement échelonné et/ou à l'accompagnement de la Conseillère Ecole-Famille qui a fait en 2017 appel à des dons privés (Chaîne du bonheur) pour 6 familles (4 pour des inscriptions à la pause Déj' et 2 aux Devoirs Accompagnés).

**Page 108 (Enfance, Jeunesse, et Cohesion Sociale) Pour l'établissement secondaire, nous constatons que le nombre d'élèves et d'enseignants n'a pas changé, cependant 2 classes supplémentaires ont été ouvertes : à quoi correspond ces 2 classes ? Cela implique-t-il une nouvelle organisation au sein du corps enseignant ?**

Les deux classes supplémentaires sont des RAC. Elles sont gérées par le corps sans réorganisation. Les enseignants qui enseignent dans les classes de RAC bénéficient d'une journée par année d'échanges de bonnes pratiques avec des collègues d'autres établissements.

**Page 118 (Culture) Pour le théâtre Gd-Champ, le rapport mentionne « un lieu de vie ouvert, gourmand.... » Que faut-il comprendre par « gourmand » ?**

Par « gourmand », il faut entendre riche en propositions : la saison comportant 6 thématiques différentes et plus de 60 rendez-vous dans l'année.

**page 118/119 (Culture): Comment le pourcentage d'occupation des places est-il calculé ? Est-ce la même façon de calculer pour toutes les manifestations (Grand'Ecran, théâtre, concerts) ?**

Les taux d'occupation sont calculés en fonction de la jauge ouverte. Cette jauge fluctue selon le type d'événement (nécessité liée au type de spectacle, requêtes techniques, exigences des artistes, concept, etc.). A chaque fois, c'est la jauge maximale déterminée pour l'événement qui sert de repère et permet d'établir le taux d'occupation en fonction du nombre de sièges occupés pour cet événement. Ensuite, la moyenne est faite pour l'ensemble de la thématique.

**page 123 (Culture) Qui et par quel mécanisme ou commission les aides ponctuelles sont décidées ?**

Les subventions ponctuelles comme annuelles font l'objet de directives municipales, accompagnées de critères, des documents requis et des conditions cadre permettant d'y prétendre. Le mode décisionnel pour les subventions ponctuelles tient compte des compétences municipales : réception des demandes et préavis du Service de la culture pour décision par la municipale en charge de la culture ou de la Municipalité.

Les informations, procédures et formulaires sont portés à la connaissance de la population sur le site internet de la Ville et à disposition sur demande directe auprès du Service de la culture.

page 124 (Culture) Peux-on connaître les sommes reçues par les sept organisations ayant bénéficié d'une subvention annuelle ?

Les Concerts de Gland: CHF 35'000,-, Evento: CHF 27'000,-, Variations musicales: CHF 5'000,-, Festival de flûte de la Côte: CHF 10'000,-, Fanfare de Gland: 20'000,-, Société de développement Gland: CHF 3'000,-, Vision du Réel: CHF 10'000,-

## SOCIÉTÉS INTERCOMMUNALES

### SAPAN

Pourquoi n'y-a-t-il pas de chiffres présentés concernant la situation financière ? Nous constatons que le rapport de gestion ne contient pas de listes ou tabelles. Quelles en sont les raisons ? La situation financière de la SAPAN au 31 décembre 2017 sera remise à la commission des finances.

*Cette réponse, comme plusieurs autres reçues du même genre, n'est guère satisfaisante et démontre un certain manque de respect pour les fonctions de la Commission de gestion, même si en dernier ressort les finances restent du domaine de la Commission des finances.*

### Télé-Dôle

L'intégration du personnel Télé-Dôle SA vers la Sogestar s'est déroulé sans heurts particuliers mais plusieurs articles de presse relataient le contraire. Quel est le bilan de cette intégration ? Plusieurs employés ont intégré la Sogestar, mais peu. Les propositions ont été faites, et les personnes ont pu choisir. Les conditions financières ne sont réellement pas très différentes si on englobe tous les éléments contractuels français.

Déficit budgété de € 250'000.- a été dépassé– plutôt € 320'000.- Est-ce qu'il existe un plan sur 5 ans ?

Nous attendons la réalisation des investissements pour réduire ce déficit, assumé par la Sogestar depuis 2 ans.

La vente des forfaits étant tributaire du nombre de lits sur la station. Y a-t-il une augmentation du nombre de lits dans la station ?

Il y a une politique de multiplication de l'hébergement de la part de la communauté de communes, mais aussi une modernisation de l'offre.

Perspectives : qu'est ce qui se passe si après 2 ans, les réserves seront épuisées ?

Le contrat avec l'exploitant a été signé sur une durée de 27 ans. Les deux premières ont été considérées comme une période d'essai. Dès l'hiver 2018/2019 le loyer passera à CHF 350'000.- dès la réalisation des investissements franco/suisse il passera à CHF 500'000.

## ASSOCIATIONS ET ENTENTES INTERCOMMUNALES

### ORPC district de Nyon

Est-ce que les interventions en faveur des sociétés, des associations et des clubs seront facturées ? Si oui, à quelle échelle ?

Toutes les interventions en faveur des sociétés locales, associations ou clubs font l'objet d'une facturation. A ce jour nous facturons : Les indemnités horaire de 20h à 6h et toutes les heures travaillées le week-end et les jours fériés (Fr. 20.-/h et par homme), les soldes, les frais de repas, les frais de Km, les achats et frais divers liés à l'engagement. Déductions : la subvention cantonale de Fr 30.-- / jour et par homme.

Dès l'adoption du corpus réglementaire cantonal nous facturerons : les indemnités horaire de 20h à 6h et toutes les heures travaillées le week-end et les jours fériés (Fr. 30.-/h et par homme), les soldes, les frais de repas, les frais de Km, les achats et frais divers liés à l'engagement, mais plus aucune déduction

### APEC

Nous constatons que M. D. Gaiani est dans le bureau du conseil intercommunal et dans le comité de direction. Comment cela est-il possible?

Le secrétaire du conseil intercommunal ne fait pas partie du bureau. Celui-ci est composé du Président, du Vice-président, des scrutateurs. Selon les dispositions de l'art. 10 du règlement du conseil intercommunal, le secrétaire est nommé par ce conseil intercommunal pour la durée de la législature [...].

Pourrions-nous connaître les appartenances des membres du bureau du conseil intercommunal et des commissions permanentes?

Selon l'art. 8 des statuts de l'association le conseil intercommunal, composé des délégués des communes associées, comprend :

1. une délégation fixe composée pour chaque commune de deux conseillers municipaux en fonction, choisis par la municipalité ;
2. une délégation variable, composée, pour chaque commune, d'un délégué pour 1'000 habitants ou fraction supérieure à 500, choisi par le conseil général ou communal parmi les personnes majeures, domiciliées dans la commune et de nationalité suisse ; cette délégation sera composée, au minimum, d'un délégué par commune [...]

Par contre, le secrétaire du conseil intercommunal et du comité de direction ne représente aucune commune [...]. Par ailleurs, nous ne mentionnons pas l'appartenance éventuelle à un parti dans les intercommunalités, la plupart des élus communaux étant élus dans leur commune au système majoritaire, sans parti.

Quelles mesures ont été finalement prises pour les problèmes d'odeur de la STEP ?

[...]Un bureau spécialisé en chauffage, ventilation et climatisation a été mandaté afin d'étudier l'apport d'une installation complémentaire permettant de désodoriser ce local et d'améliorer sa ventilation hors des phases d'exploitation.[...]

Par la modification du système de ventilation du local du sécheur, avec l'ajout d'une ventilation mécanique et un système de désodorisation ionique, nous obtiendrons un bon renouvellement de l'air dans cette installation sensible en maintenant en permanence ce local en dépression. Cette nouvelle installation permettra de réduire les nuisances vis-à-vis des riverains et surtout d'améliorer la qualité de l'air dans le local au sein duquel œuvre le personnel. Une demande de

crédit à ce sujet sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil intercommunal.

Pourquoi certains chiffres pour l'année 2017 présentent-ils beaucoup de différence par rapport à l'année 2016 (déchets incinérés, sable, matière grasse, boues déshydratées et séchées, quantités de gaz brûlées) ?

Les causes sont les suivantes : Augmentation de la population raccordée à l'APEC, (947 Equivalent Habitants supplémentaires). En décembre 2016, la presse à déchets a été remplacée améliorant la retenue de ces derniers. Il est possible aussi qu'il y ait un relâchement de la population maintenant que la taxe aux sacs est rentrée dans les mœurs. Il est donc important de continuer à sensibiliser celle-ci à ce sujet.

## **CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON**

Soutien et partenariat pour la culture (page 8). Comment et par quels critères les 21 projets et les 12 demandes de soutien régulier ont-ils été accordés ? Quels projets ont été refusés ?

La documentation sur le mécanisme d'attribution des aides culturelles sur le lien suivant : <https://regiondenyon.ch/culture/> Par contre, la liste des projets refusés n'est pas disponible. La documentation sur le mécanisme d'attribution des aides au sport sur le lien suivant : <https://regiondenyon.ch/sport/> La liste des demandes refusées n'est pas disponible.

Pourrait-on obtenir les résultats du questionnaire de la séance du 13 juin 2017 (page11) concernant la mobilité du district ?

Les résultats du questionnaire ne sont pas disponibles.

Mobilité douce, réseau cyclable régional (page 14) – existe-t-il un plan à long terme pour la mise en place du réseau ?

Il existe des bouts de piste cyclables en projets inscrits dans le projet d'agglomération. Le travail actuel reliera tous ces bouts pour en faire un réseau cohérent. Il n'y a donc pas aujourd'hui de plan qui puisse encore être publié.

À l'exception d'une liste de préavis acceptés en 2017 et quelques chiffres concernant des projets, il n'y a pas d'informations financières ou de bilan dans le rapport (page 24). Pourrions-nous recevoir plus d'informations financières ?

Les comptes seront présentés au Conseil intercommunal du 14 juin prochain. Il n'y aura pas de publication avant cette date.

## VŒUX DE LA COMMISSION

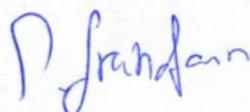
En conclusion, la Commission de gestion émet les vœux suivants:

1. Après près de 10 ans de procédures, que l'accès aux rives du lac comme prévu par la loi soit enfin réglé et que la priorité soit donnée pour l'aménagement de la plage à la Falaise, comme prévu par le préavis municipal 98 du 29 février 2016 accepté par le Conseil.
2. Que le statut et les fonctions de la Commission municipale de l'Énergie soient mieux définis et renforcés et que l'information du public sur les divers aspects de l'économie d'énergie soit intensifiée.
3. La Commission de gestion souhaite qu'à l'avenir elle reçoive également pour les sociétés, associations et ententes intercommunales la même qualité de réponses que celles reçues cette année des divers chefs des services de la Commune de Gland et fait noter que si elle demande l'accès à un budget ou à des comptes c'est que ceux-ci peuvent aussi être révélateurs de détails d'une gestion.

## CONCLUSIONS

Après délibération, la commission de gestion recommande à l'unanimité de ses membres au Conseil communal d'accepter le Rapport de gestion 2017 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice 2017.

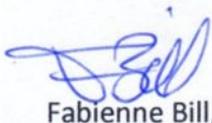
Pour la Commission de gestion :



Myriam Grandjean  
1<sup>er</sup> membre



Anna Beutler



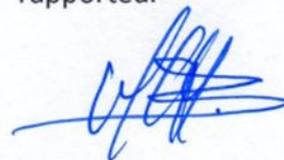
Fabienne Bill,



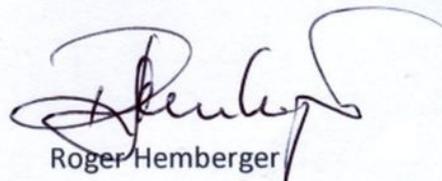
Philippe Blanchut,



Moritz de Hadeln,  
rapporteur



Victor Mendes Boavista



Roger Hemberger

Gland, le 8 juin 2018

## Détails de la nouvelle tarification entrée en vigueur et appliquée depuis le 11 septembre 2017

<b>SALLES COMMUNALES</b>	Particuliers	Stés commerciales Gland	*Associations glandoises	Associations extérieures	Stés commerciales Extérieures (Poss. ½ journée)
<b>Buvette de la Salle communale</b> - Capacité 60 pers. Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi	150.-	250.-	150.-	250.-	500.-
Vendredi / Samedi / Dimanche	200.-	300.-	200.-	300.-	600.-
<b>Salle communale</b> Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi	300.-	400.-	300.-	400.-	800.-
Vendredi / Samedi / Dimanche	350.-	450.-	350.-	450.-	900.-
2 jours de suite	525.-	675.-	525.-	675.-	1350.-
3 jours de suite	700.-	900.-	700.-	900.-	1800.-

<b>SALLES MONTOLY</b>	Particuliers	Stés commerciales Gland	*Associations glandoises	Associations extérieures	Stés commerciales Extérieures (Poss. ½ journée)
<b>Buvette de la Salle de Montoly</b> Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi	200.-	300.-	200.-	300.-	600.-
Vendredi / Samedi / Dimanche	250.-	350.-	250.-	350.-	700.-
<b>Salle polyvalente de Montoly</b> Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi	350.-	450.-	350.-	450.-	900.-
Vendredi / Samedi / Dimanche	400.-	500.-	400.-	500.-	1000.-
2 jours de suite	600.-	750.-	600.-	750.-	1500.-
3 jours de suite	800.-	1000.-	800.-	1000.-	2000.-

<b>REFUGE</b>	Particuliers	Stés commerciales Gland	*Associations glandoises	Associations extérieures	Stés commerciales extérieures
Refuge sans vaisselle Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi	200.-	300.-	200.-	Pas de réservation	Pas de réservation
Vendredi / Samedi / Dimanche	250.-	350.-	250.-	Pas de réservation	Pas de réservation
Refuge avec vaisselle Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi	250.-	350.-	250.-	Pas de réservation	Pas de réservation
Vendredi / Samedi / Dimanche	300.-	400.-	300.-	Pas de réservation	Pas de réservation

<b>SALLE EXPOSITION</b>	Particuliers	Stés commerciales Gland	*Associations glandoises	Associations extérieures	Stés commerciales extérieures
<b>Salle d'exposition</b> Capacité 120 pers. Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi	300.-	400.-	300.-	400.-	800.-
Vendredi / Samedi / Dimanche	350.-	450.-	350.-	450.-	900.-
2 jours de suite	525.-	675.-	525.-	675.-	1350.-
3 jours de suite	700.-	900.-	700.-	900.-	1800.-

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	Particuliers	Stés commerciales Gland	*Associations glandoises	Associations extérieures	Stés commerciales extérieures
Restaurant scolaire avec cuisine	600.-	700.-	600.-	700.-	1400.-
Restaurant scolaire sans cuisine	350.-	450.-	350.-	450.-	Pas de location

<b>Diverses salles conférences</b>	Particuliers	Stés commerciale s Gland	*Associations glandoises	Associations extérieures	Stés commerciales extérieures
	Pas de location	80.- demi-journée	gratuit	80.- demi-journée	100.- demi-journée

\* Les sociétés glandoises reconnues sociétés locales par la Municipalité bénéficient de certains avantages.

### THÉÂTRE DE GRAND CHAMP

Type de location	Espace utilisé	Structure à but non lucratif	Structure à but lucratif
Spectacle	Utilisation complète (technique de scène, salle + foyer)	<b>1'200.-</b> 6 h technicien incluses	<b>2'500.-</b> Heures de technicien en sus
Séance Cinéma	installation cinéma /salle	<b>500.-</b> Projectionniste inclus	<b>1'000.-</b> Projectionniste inclus
Conférence/assemblée	installation conférence / salle	<b>300.-</b> Heures de technicien en sus	<b>700.-</b> Heures de technicien en sus
Assemblée/réception	Foyer seul (tarif par demi-journée)	<b>200.-</b> Heures de technicien en sus	<b>400.-</b> Heures de technicien en sus
Répétition supplémentaire	Théâtre seul (1/2 journée)	<b>250.-</b> Heures de technicien inclus	<b>500.-</b> Heures de technicien en sus

Un spectacle donné deux jours de suite, comme deux spectacles donnés dans la même journée, font l'objet d'une deuxième location, tout en bénéficiant d'une réduction de 40% sur la/le 2è fois/jour. Idem pour les conférences et répétitions si deux demi-journées venaient à être réservées.

Supplément :

- Toutes les prestations des régisseurs et des techniciens du Théâtre de Grand-Champ hors des prestations techniques incluses dans les tarifs sont facturées CHF 40.-/h
- Toute location de matériel à l'extérieur selon les besoins du locataire.
- Equipements soumis à facturation supplémentaire :
- Beamer 8000 + écran cinéma/cyclorama CHF 800.-
- Piano Steinway y compris l'accordage CHF 400.-
- Machine à brouillard et/ou à fumée CHF 150.-

Les sociétés locales, qu'elles soient sportives, culturelles ou associatives bénéficient de la gratuité des locaux communaux, exception faite pour le Théâtre pour lequel le Service de la Culture alloue des subventions ponctuelles.